



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/320
5 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 97 c) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE : SCIENCE ET TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 50/101 du 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, réaffirmant la validité du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement et considérant que les techniques de l'information étaient des conditions préalables importantes pour la planification, le développement et la prise de décisions dans le domaine de la science et de la technique et qu'elles avaient des incidences profondes sur la société, a réaffirmé que la création de capacités scientifiques et techniques dans les pays en développement devrait rester au nombre des questions prioritaires pour l'ONU; souligné qu'il importait que les pays en développement appliquent des politiques scientifiques et techniques qui leur soient propres et qui appuient l'action qu'ils mènent pour parvenir à une croissance économique soutenue et à un développement durable, compte tenu des situations, des besoins, des priorités et des objectifs nationaux; souligné également qu'il était nécessaire de renforcer le rôle important qui incombe à l'Organisation dans le domaine de la science et de la technique, en ce qui concerne la coopération internationale touchant la prospective, le suivi et la prévision technologiques; s'est déclarée consciente du rôle joué par le secteur privé dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, en particulier pour ce qui est du transfert et du développement des potentiels scientifiques et techniques; s'est déclarée également consciente du rôle joué par les gouvernements, pour ce qui est de mettre en place un cadre réglementaire approprié et des incitations à développer les potentiels scientifiques et techniques; et a noté que le Conseil économique et social avait approuvé la décision prise par la Commission de la science et de la technique au service du développement de retenir la question des technologies de l'information comme principal thème de fond de ses travaux durant la période d'intersession 1995-1997.

* A/52/150 et Corr.1.

2. L'Assemblée générale a pris note de la décision du Conseil économique et social d'inviter la Commission de la science et de la technique au service du développement à envisager les moyens d'élaborer une vision commune de la contribution que la science et la technique pourraient apporter au développement; réaffirmé qu'il était nécessaire que les gouvernements et les organismes régionaux et internationaux prennent des mesures pour assurer aux femmes le même accès et les mêmes possibilités de participation aux activités scientifiques et techniques qu'aux hommes; demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à la Commission du développement durable de coordonner plus efficacement, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, l'action qu'elles mènent en application de leurs mandats respectifs; demandé aux secrétariats des deux commissions de mieux coordonner leurs activités; et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

II. APPLICATION DE LA RÉOLUTION 50/101 POUR CE QUI EST
DES ASPECTS RELATIFS À LA SCIENCE ET À LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

3. Le présent rapport, soumis en application de la résolution 50/101 de l'Assemblée générale, couvre les activités qui relèvent de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de son secrétariat, la CNUCED. Ces activités s'articulent principalement autour des thèmes suivants : les techniques de l'information et de la communication (TIC), l'examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation; les femmes, la science et la technique; la définition d'une conception commune de la contribution future de la science et de la technologie au développement; et la coopération et la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique.

Techniques de l'information et de la communication

4. Les techniques de l'information, en rapide évolution depuis quelques années, continuent de transformer l'économie mondiale en ayant un impact sur le traitement, la production, la gestion de l'information et la concurrence. Les progrès accomplis, surtout le faible coût et la miniaturisation des microprocesseurs, ont offert de nouvelles possibilités d'accès aux techniques de l'information et d'utilisation de ces techniques pour lutter contre la pauvreté, la stagnation économique et la dégradation de l'environnement. Toutefois, un certain nombre de pays, notamment les pays en développement et les pays en transition, n'ont pas systématiquement accès aux TIC ni toujours la capacité d'exploiter le potentiel de développement qu'elles offrent. Pour la plupart des pays, la difficulté majeure est de trouver les moyens d'accéder aux techniques et de tirer parti des avantages incontestables qu'elles présentent du point de vue du développement bien qu'ils ne disposent pas de capacités technologiques, de compétences et d'infrastructure appropriées. Dans cette voie difficile, la plupart des pays en développement, en particulier les moins avancés, n'ont qu'une expérience très limitée et ne peuvent s'inspirer des principes directeurs attestés.

5. Compte tenu du fait que les pays en développement et les pays en transition doivent comprendre la complexité des questions relatives aux TIC et de la nécessité de les guider dans leur action, la Commission de la science et de la technique au service du développement a décidé, à sa deuxième session, en mai 1995, de faire de la question des TIC le principal thème de ses travaux durant la deuxième période d'intersessions 1995-1997 et d'examiner la question à sa troisième session, en mai 1997. Elle a créé à cette fin un groupe de travail sur les techniques d'information et de communication pour étudier les incidences de ces techniques sur le développement et lui présenter des recommandations d'action.

6. Dans le cadre de son mandat, le Groupe de travail a demandé à plusieurs organismes des Nations Unies et autres institutions s'intéressant aux TIC de lui fournir des apports; et collaboré avec eux. La CNUCED, l'UNESCO, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Institut pour les technologies nouvelles de l'Université des Nations Unies (UNU), le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et le Science and Policy Research Unit de l'Université du Sussex lui ont apporté des contributions utiles. Le Groupe a indiqué que l'impact des TIC sur l'économie et la société n'était pas aussi profond ni aussi général que le débat sur les bienfaits de la société mondiale de l'information le laissait parfois penser. Il y avait encore beaucoup de gens, y compris certains dans les pays développés, dont la vie n'avait pratiquement pas été touchée par ces technologies. D'autres étaient au chômage ou en difficulté par suite de l'introduction de ces techniques. Après avoir examiné l'impact, notamment négatif, que pourraient avoir les TIC et l'évolution probable de cette tendance, le Groupe de travail a conclu que, si le renforcement des structures nationales de l'information coûtait cher, il reviendrait probablement beaucoup plus cher d'y renoncer.

7. Le Groupe de travail a proposé des directives, dont les gouvernements, les autres intéressés et les organismes des Nations Unies devraient tenir compte, visant à aider les pays en développement et les pays en transition à concevoir de nouveaux rôles pour le secteur public et les milieux d'affaires, de façon à ce que les TIC puissent contribuer à la réalisation des objectifs de développement économique, social et environnemental.

8. Après avoir examiné le rapport et les recommandations du Groupe de travail sur les TIC à sa troisième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a préconisé un certain nombre de mesures interdépendantes :

a) Les pays en développement et les pays en transition devraient élaborer une stratégie nationale relative aux techniques de l'information et de la communication tenant compte, notamment, des directives proposées par le Groupe de travail sur les TIC au service du développement. Lorsque de telles stratégies existent déjà, elles devraient être révisées à la lumière des directives;

b) Les pays devraient établir un rapport sur leur stratégie relative aux TIC pour la prochaine session de la Commission, en 1999, afin de faciliter l'échange d'informations entre eux aux niveaux international et régional.

Les rapports devraient indiquer les priorités, les mécanismes d'actualisation et les procédures d'application de ces stratégies. Pour une plus grande utilité des rapports, on pourrait envisager d'organiser des ateliers;

c) Les organes et organismes compétents des Nations Unies devraient évaluer leur capacité de fournir une assistance et de promouvoir la coopération dans le domaine des techniques de l'information et de la communication, et indiquer les secteurs dans lesquels ils sont le mieux à même d'aider les pays en développement et les pays en transition à élaborer et à appliquer leur stratégie nationale;

d) La CNUCED, en tant que secrétariat de la Commission, devrait récapituler les résultats de ces évaluations et, dans les limites des ressources existantes, organiser une réunion interinstitutions en coopération avec la Commission pour examiner cette synthèse.

Examen des politiques concernant la science,
la technologie et l'innovation

9. Comme suite à la résolution 1995/4 du Conseil économique et social, la CNUCED procède à des examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation en collaboration avec la Commission de la science et de la technique au service du développement. Elle a aussi été chargée par la Conférence, à sa neuvième session, d'effectuer de tels examens à la demande des États Membres. La nécessité de réaliser des examens découlait d'un constat général selon lequel la capacité d'un pays de maintenir une croissance économique rapide à long terme dépendait en grande partie de l'efficacité avec laquelle ses institutions et ses politiques encourageaient l'évolution technologique et l'innovation de ses entreprises. Dans les pays en développement et les pays en transition, où les activités des institutions technologiques et scientifiques étaient pour la plupart fragmentées, mal coordonnées et peu adaptées aux besoins des industries locales, il fallait aussi mettre en place des mécanismes leur permettant d'évaluer leurs performances et d'échanger des données d'expérience dans ce domaine. Les examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation étaient considérés comme des instruments à cette fin.

10. Les examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation mettent l'accent sur le système national d'innovation, réseau d'institutions, publiques et privées, qui lancent, importent, modifient et diffusent des technologies nouvelles. Les entreprises, qui communiquent entre elles et proposent de nouveaux produits ainsi que de nouvelles méthodes et formes d'organisation, jouent un rôle essentiel à cet égard. Les universités, les instituts technologiques, les centres de recherche-développement, y compris les associations industrielles, les établissements d'enseignement et de formation et les institutions qui financent les innovations sont aussi des acteurs importants. Contrairement aux examens traditionnels orientés vers l'offre, qui adoptaient une approche plus statique, centrée sur la description des institutions scientifiques et techniques et de leurs travaux, les examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation mettaient l'accent sur l'utilisation et la valeur de ces travaux pour la production.

11. Lorsqu'il reçoit une demande d'examen d'un État Membre, le Secrétariat envoie d'abord une brève mission de programmation dans le pays en question afin d'examiner le contenu et les grandes lignes du rapport de base qui sera élaboré par le pays et de déterminer les secteurs qui feront l'objet d'une évaluation approfondie. Une fois achevé le rapport de base, une équipe d'experts internationaux comprenant des membres du Secrétariat établit un rapport contenant une évaluation du système national de la science, de la technologie et de l'innovation et propose des possibilités d'action. Afin d'informer la communauté locale des résultats de l'examen, une table ronde est organisée dans le pays même avec les experts internationaux, le Secrétariat et les principaux responsables du système national de la science, de la technologie et de l'innovation. Le Secrétariat rassemble ensuite et remet en forme le rapport de base et le rapport de l'équipe d'experts pour publication.

12. La Colombie est le premier pays où un examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation a été entrepris, afin notamment a) d'évaluer l'efficacité des institutions technologiques et scientifiques en ce qui concerne la promotion de l'innovation technologique, en particulier dans le secteur privé; b) d'évaluer les éléments du cadre colombien qui présentent un intérêt pour le système national d'innovation; c) d'étudier le rôle des politiques et des institutions visant à favoriser l'innovation technologique; et d) d'inciter les entreprises, quelle que soit leur taille, à entreprendre des activités novatrices. L'examen a mis en évidence les atouts et les faiblesses du système d'innovation du pays et les experts ont formulé des recommandations concrètes concernant les mesures qui devraient être prises par les acteurs concernés dans les secteurs clefs de l'économie.

13. Un deuxième examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation est en cours à la Jamaïque. Des demandes ont également été reçues du Bélarus, du Costa Rica, de l'Éthiopie, de la Lituanie, du Myanmar, de la Roumanie et de la République-Unie de Tanzanie.

Sexospécificité, science et technique

14. À sa première session, la Commission a décidé d'inscrire les aspects sexospécifiques de la science et de la technique parmi les thèmes de fond qu'elle étudierait au cours de la période intersessions 1993-1995, ce qui témoigne de l'importance qu'elle attache à la question. Le Groupe de travail, chargé par la Commission d'examiner les conséquences sexospécifiques de la science et de la technologie, a présenté ses conclusions à la deuxième session de la Commission, en mai 1995. Dans son rapport, il a formulé deux ensembles de recommandations, respectivement à l'intention des gouvernements et des organismes des Nations Unies. Le Groupe de travail a également recommandé dans son rapport la mise en place, pour une durée de quatre ans, d'un conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes, financé sur des ressources extrabudgétaires, qui veillerait à ce que les questions spécifiques aux femmes soient dûment prises en considération dans les délibérations ultérieures de la Commission et contrôlerait les suites données aux recommandations de cette dernière par les États Membres et par le système des Nations Unies. Le Conseil économique et social a approuvé ces recommandations dans sa résolution 1995/4.

15. Après sa création, le Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes a commencé à identifier, dans les pays en développement, des unités régionales qui seraient en mesure d'appuyer la création et les activités de comités nationaux mis en place par les gouvernements, conformément à la recommandation du Conseil économique et social sur la sexospécificité et la science et la technique au service du développement. La première de ces unités, qui sera établie à Jakarta, sera une initiative conjointe de l'Institut indonésien pour la science et du Bureau régional de l'UNESCO. La deuxième unité sera établie à Montevideo, en collaboration avec le Centro de Informaciones y Estudios del Uruguay et le Bureau régional de l'UNESCO. Une troisième unité, qui reste à identifier, sera mise en place en Afrique. Il est prévu que toutes les unités régionales seront établies et à même de fonctionner d'ici au début de 1998.

16. Le Conseil consultatif a organisé, en coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme/PNUD, une réunion à l'intention des organismes des Nations Unies, consacrée à l'examen des recommandations adoptées par le Conseil économique et social et de leurs modalités d'application. Des représentants de 18 organismes des Nations Unies ont participé à cette réunion, qui s'est tenue à New York. Huit représentants de réseaux d'ONG et d'ONG ont en outre été invités à y participer, en vue de faciliter des échanges de vues à propos des relations de travail entre le système des Nations Unies et les ONG dans ce domaine. Les débats ont notamment porté sur les thèmes suivants : les relations entre les organismes des Nations Unies, le Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes et la CNUCED; l'adéquation des recommandations adoptées en 1995, compte tenu du Programme d'action adopté ultérieurement à Beijing en 1995, à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; les thèmes devant être sélectionnés, pour examen, par le Conseil consultatif. La réunion a aidé à mieux faire comprendre ces questions, et à établir les modalités suivant lesquelles le Conseil consultatif devrait définir les actions à mener dans les domaines considérés.

Modalités de l'élaboration d'une vision commune de la
contribution que la science et la technique pourraient
apporter au développement

17. Dans sa résolution 1995/4, le Conseil économique et social a invité la Commission de la science et de la technique au service du développement à envisager les moyens de profiter du vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne du 20 au 31 août 1979, pour élaborer une vision commune de la contribution que la science et la technique pourraient apporter au développement.

18. En réponse à la demande du Conseil, un groupe de travail préparatoire constitué par la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné la question, à l'occasion d'une séance de réflexion qui a eu lieu à Genève, en décembre 1996. Le Groupe de travail a mis en évidence quatre thèmes principaux autour desquels pourrait être élaborée une vision commune :

a) L'incidence concrète de la science et de la technique sur le développement; les politiques génériques et sectorielles;

b) Le renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technique, notamment sous les aspects de la conceptualisation, des données d'expérience, de la gestion et de l'examen des possibilités nouvelles;

c) L'interaction des entreprises privées, des pouvoirs publics, des institutions universitaires et des groupes de la société civile avec la science et la technique au service du développement;

d) L'évaluation des réseaux de coopération internationale et des travaux des organisations intervenant dans le domaine de la science et de la technique.

19. Le premier des quatre thèmes susmentionnés a été examiné par les membres de la Commission et par des experts dans le cadre d'un atelier organisé à la Jamaïque préalablement à la troisième session de la Commission. Les participants ont abordé un certain nombre de questions qui présentaient un intérêt pour l'élaboration d'une vision commune : les différentes conceptions du développement, les aspects positifs et négatifs de la science et de la technique et la relation de la science et de la technique avec la société. De l'avis général, il convenait d'inscrire la vision commune dans une perspective à long terme, l'horizon devant être fixé au minimum à une génération. L'atelier a été l'occasion de souligner que la capacité d'organiser les connaissances, d'utiliser efficacement les données et de rendre moins aléatoires les conditions de vie des groupes les plus pauvres de la société constituait un atout important pour les pays cherchant à faire bon usage des retombées de la science et de la technique. À l'heure où les gouvernements et la société civile s'efforcent de répondre aux exigences de la transformation mondiale, les moyens que renferment la science et la technique pourraient être d'une grande aide.

20. De l'avis des participants, il convenait de donner une large acception au terme de "connaissance", qui recouvre à la fois le savoir et le "savoir-faire". Ils ont estimé que la science et la technique comprenaient non seulement les sciences naturelles et physiques, mais aussi les sciences sociales. Pour pouvoir envisager l'avenir de la science et de la technique sous l'angle d'une vision commune, il faudrait adopter cette conception globale et essayer de savoir à l'avance quels sont les objectifs à assigner, en dernière instance, à l'innovation ou à l'apprentissage, par exemple du point de vue du développement social. Cette vision serait une responsabilité commune des personnes et des institutions. À cet égard, la technique n'est pas gratuite, en particulier pour les pays qui ne peuvent pas se permettre de faire de nouvelles erreurs et elle ne peut être envisagée indépendamment de son contexte et de ses applications spécifiques. Une vision commune au niveau mondial pourrait être une source d'idées et de grandes orientations dont les gouvernements et les institutions de la société civile s'inspireraient au niveau national. Elle permettrait de mobiliser les efforts de coopération là où ils sont le plus nécessaires, comme par exemple dans les pays les moins avancés. Elle devrait servir à définir les "droits à la connaissance" au niveau mondial, ainsi que les moyens de les concrétiser. Elle pourrait également être l'occasion d'élaborer les principes directeurs d'une politique de la science et de la technique qui soit utile aux pays en développement.

21. Dans le cadre des débats consacrés aux aspects génériques et sectoriels de la politique à mener pour mettre la science au service du développement, les participants ont identifié un certain nombre de questions dont il serait sans doute utile de confier l'examen à une instance mondiale; il s'agit par exemple des besoins élémentaires et de la science et de la technique, de la dimension sexospécifique de la science et de la technique, de l'accès aux techniques de l'information et de la communication ainsi qu'à la biotechnologie, et de l'impact de ces techniques, de la gestion de la science et de la technique, des problèmes à résoudre dans le domaine des droits de propriété intellectuelle, du renforcement des capacités dans les pays en développement, des rôles des secteurs public et privé, de la diffusion de techniques non nuisibles à l'environnement, des questions d'éthique, ainsi que des relations internationales et de la coopération technique. De l'avis des participants, il serait sans doute utile qu'au sein du système des Nations Unies, les organismes à vocation plus particulièrement sectorielle comme la FAO, l'OMS et l'ONUDI, disposent des résultats d'analyses consacrées à des questions générales et intersectorielles.

22. À sa troisième session, tenue en mai 1997, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné les résultats des travaux entrepris en vue d'élaborer une vision commune et de nouveaux éléments à prendre en compte à cet effet ont été proposés. Diverses propositions ont été présentées au sujet de modalités futures de l'élaboration de cette vision commune, en particulier dans le contexte du vingtième anniversaire de la Conférence de Vienne, notamment l'examen de la question au niveau mondial, pour lequel différentes possibilités ont été envisagées, comme la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale ou de la Commission de la science et de la technique au service du développement. L'organisation d'activités régionales, comme des expositions sur la science et la technique, a également été proposée, ainsi que la réalisation d'un film vidéo sur la science, la technique et le développement, qui soulignerait les aspects tant positifs que négatifs. Au cours du débat, le représentant de l'UNESCO a officiellement invité la Commission et le secrétariat à participer à la préparation de la Conférence mondiale sur la science, qui se tiendra en 1999.

23. Dans la résolution connexe 1997/62 du Conseil économique et social, dont le projet a été établi par la Commission, il est recommandé à la Commission d'exécuter, en organisant des réunions d'experts, un programme de préparation tel qu'indiqué dans le rapport de la réunion tenue en décembre 1996, à Genève, par le groupe de travail préparatoire sur cette question, en prenant en considération les contributions régionales.

Regroupement des ressources

24. Dans sa résolution 1995/4, le Conseil économique et social a recommandé à la Commission d'axer les travaux qu'elle consacre au regroupement des ressources, à l'échelon international, sur des thèmes précis et des objectifs communs aux donateurs, aux bénéficiaires et aux institutions financières internationales. Le Conseil a en outre recommandé que la Commission serve de cadre à des échanges de vues et à une interaction entre partenaires de différents réseaux et mécanismes de coordination dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Ces échanges pourraient soit s'insérer dans les sessions biennales de la Commission, soit prendre la forme

d'une activité intersessions. En réponse à cette demande, la Commission a décidé d'organiser, à la fin de 1997, une réunion sur le regroupement des ressources dans le domaine des techniques de l'information et de la communication. Cette réunion, à laquelle participeront des représentants de la Commission, des organismes des Nations Unies et des organismes donateurs, sera consacrée à un examen du regroupement des ressources visant à financer, dans les pays en développement et dans les pays en transition, les activités suivantes :

a) Les applications des techniques de l'information et de la communication aux services de santé, comme la télémédecine (consultation, diagnostic et traitement à distance), la formation et l'accès aux derniers perfectionnements dans les domaines des soins de santé et des activités de recherche et de développement s'y rattachant;

b) Les applications des techniques de l'information et de la communication dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage, notamment l'acquisition de connaissances en informatique, la formation à distance, le télé-enseignement, le perfectionnement des compétences à tous les niveaux de qualification, la formation de formateurs, la fourniture de matériel informatique, ainsi que la fourniture et la mise au point de logiciels pédagogiques;

c) La préparation, l'installation et l'exploitation d'infrastructures de communication dans les pays en développement et les pays en transition, notamment la mise en place de connexions au réseau Internet, la formation de capacités de production, au niveau local, du matériel de communication simple ou perfectionné, l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'infrastructure nationale en matière de communication et l'apport des ressources financières nécessaires aux administrations postales pour qu'elles puissent fonctionner comme des sociétés autonomes dans le cadre du marché.

25. La réunion sera également l'occasion d'examiner les questions suivantes : le rôle et les contributions de divers acteurs importants, notamment les sociétés privées du secteur de l'information et de la communication, les banques privées et les fonds de capital-risque; les contributions du secteur public (les investissements directs réorientant le financement public, la formation, l'octroi de prêts et l'application de mesures d'incitation fiscale et de mécanismes de garantie de prêts); et la tarification des usagers, l'aide bilatérale à des conditions concessionnelles, les institutions de financement multilatérales, les partenariats entre les secteurs public et privé et autres dispositions.

Coordination des activités dans le domaine de la science
et de la technique au service du développement

26. La Commission de la science et de la technique au service du développement a été chargée de coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement et de formuler des recommandations, le cas échéant, à propos des moyens qui permettraient à ces activités d'être le mieux coordonnées et le plus efficaces possible. Conformément à ce mandat, la Commission s'est saisie, à sa première session, en avril 1993, de la question de la coordination et de la coopération dans le domaine de la science et de la technique au sein du système des

Nations Unies. Dans une première étape, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa deuxième session, un rapport sur les progrès réalisés dans le domaine de la coordination et de la coopération, au sein du système des Nations Unies, en ce qui concerne les activités ayant trait à la science et à la technique.

27. Le Conseil économique et social a examiné la question de la coordination et de la coopération à sa session de fond de juillet 1993. Dans sa résolution 1993/71, il a prié le Secrétaire général d'établir à cette fin un rapport comprenant une analyse et des propositions concrètes visant à améliorer les mécanismes de coordination des organes, programmes et institutions spécialisées qui participent aux activités scientifiques et techniques du système des Nations Unies (résolution 1993/71).

28. Suite aux délibérations qu'elle a tenues à sa première session, la Commission s'est employée à atteindre l'objectif de coordonner les activités de l'ensemble du système dans le domaine de la science et de la technique en faisant participer les différents organismes, au cours des périodes intersessions, aux travaux consacrés aux thèmes de fond qu'elle a sélectionnés. Pour la première période intersessions (1993-1995), elle a sélectionné les trois thèmes de fond suivants : sexospécificité, science, technique et développement; aspects scientifiques et techniques de la gestion des terres; et la science et la technique au service des besoins essentiels.

29. Divers organismes, notamment l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Université des Nations Unies/Institut pour les technologies nouvelles et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ont contribué dans leurs domaines de compétence respectifs aux études réalisées et aux rapports établis par les groupes de travail constitués pour les trois thèmes de fond sélectionnés et apporté des contributions à l'établissement des rapports demandés au Secrétaire général par la Commission de la science et de la technique au service du développement et par le Conseil économique et social. À sa deuxième session, en mai 1995, la Commission a pris connaissance de tous ces rapports et, sur cette base, elle s'est à nouveau saisie de la question de la coordination et de la coopération. Sans pouvoir écarter la possibilité d'un chevauchement des mandats et des programmes, elle a estimé que la coordination devait avoir pour objet de promouvoir la complémentarité des diverses activités du système, tout en évitant autant que possible les doubles emplois. C'est dans cette optique qu'ont été entrepris les travaux consacrés au thème de fond sélectionné pour la troisième période intersessions, à savoir les techniques de l'information et de la communication. Comme indiqué plus haut dans la section consacrée aux techniques de l'information et de la communication, plusieurs organismes des Nations Unies ont contribué aux travaux de la Commission dans ce domaine. La CNUCED a établi un rapport de synthèse sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine des techniques de l'information et de la communication.